



Directeurs des spéciales : ..... Dominique PAINVIN 77068-1003 Michel ROGER 46960-1003  
Directeur des spéciales adjoint : ..... Maurice MELIANDE 1571426-1003 Michel PELISSIE 147969-1003  
Médecin Chef : ..... Docteur RACINE  
Commissaires Techniques : Responsable : Claude PINA 13191-1004 Gérard DABADIE 10602-1003 Michel FANGOUSE 6939-1003 Jean Michel COUSTE 13305-1003  
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : ..... Patrick VALLIBOUZE 170664-1003  
Chargés des relations avec la presse : ..... ECURIE PYRENEES AUTO SPORT

## MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes de NAY, ARROS DE NAY et de HAUT DE BOSDARROS que l'Automobile Club Basco-Béarnais et l'Ecurie Pyrénées Auto Sport ont pu organiser pour vous cette :

### 18<sup>ème</sup> édition du RALLYE DU BEARN

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

## RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE - LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et l'article 6.24.P du règlement sera strictement appliqué, notamment : Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non respect du nombre maximal de passages = DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 18<sup>ème</sup> Rallye du Béarn compte pour la Coupe de France des Rallyes 2015 coefficient 2

.....Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine 2015 ;

..... Le Challenge des Commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine 2015

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le vendredi 11 septembre de 18h00 à 20h45 et le samedi 12 septembre de 7h00 à 09h45, sur le parking du stade à Nay

Les vérifications finales seront effectuées au garage AUDI VOLKSWAGEN

Adresse 64800 COARRAZE

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18<sup>e</sup> rallye du Béarn doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

**04 septembre 2015 INCLUS**

**Ecurie Pyrénées Auto Sport , 85 boulevard CHARLES DE GAULLE 64140 LONS**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, si le **04 septembre 2015** le nombre d'engagés était inférieur à : **40 VOITURES**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc, place Marcadieu à Nay.

**Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent.** Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans les parcs. En cas d'assistance avec un véhicule volumineux, merci de contacter l'organisation.

**4.3.2.3 p** – Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5Kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (de 3m X 5m minimum) et résistant aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le XV<sup>e</sup> Rallye du Béarn représente un parcours de 75.9 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont : Arros Nay et Haut de Bosdarros

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu : samedi 05 septembre 2015 de 8h00 à 18h00 et  
vendredi 11 septembre 2015 de 8h00 à 18h00

Le road book sera disponible à partir du samedi 05 septembre au café DES HALLES à Nay.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : ..... chasubles et badges indiquant la fonction
- 
- Chef de poste : ..... chasubles et badges indiquant la fonction

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

### ▪ Prix en espèces (non cumulables) :

Scratch : 1er = 350€ ; 2ème = 250€ ; 3ème = 150€

Groupe : **si plus de 5 partants** 1er = 200€ ; 2ème = 140€ ; 3ème = 80€  
de 1 A 5 PARTANTS 1<sup>er</sup> = 150€

Classe : **si plus de 5 partants** 1er = 180€ ; 2ème = 100€  
de 1 A 5 PARTANTS 1<sup>er</sup> = 100€

1er Equipage féminin = 150€

### ▪ Coupes (non cumulables) :

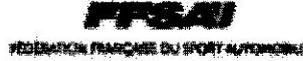
Une coupe sera remis a tout les équipages présents a l'arrivée.

Les classes A7 et A7K, A6 et A6K , A5 et A5K sont regroupées.

La remise des prix se déroulera le : samedi 12 septembre a 20h à la salle Petit Boy à Nay ou 1h après l'affichage du classement officiel définitif.

# 1<sup>er</sup> RALLYE DU BEARN VHC

## 11 et 12 septembre 2015



### REGLEMENT PARTICULIER RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 10 JUILLET 2015.....  
Ouverture des engagements : 10 JUILLET 2015.....  
Clôture des engagements : 31 AOUT 2015 A MINUIT.....  
Parution du road-book : 11 SEPTEMBRE 2015.....  
Dates et heures des reconnaissances : 11 SEPTEMBRE DE 8H A 18H ET LE 12 SEPTEMBRE DE 7H A 9H45

Vérifications des documents administratifs et voitures : VENDREDI 11 SEPTEMBRE DE 17H à 20H30 ET  
SAMEDI 12 SEPTEMBRE DE 7H A 9H45 Lieu : STADE DE NAY.....

Heure de mise en place du parc de départ le : VENDREDI 11 DE 18H à 20h45 Lieu : PLACE MARCADIEU  
NAY ET LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE DE 7H15 A 10H Lieu PLACE MARCADIEU NAY.....

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : SAMEDI 12 SEPTEMBRE à 8H45 .....

Publication des équipages admis au départ le : SAMEDI 12 SEPTEMBRE à 10H30 .....

Départ de : NAY LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE à 11H15.....

Arrivée à : NAY LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE A PARTIR DE 17H49 .....

Vérification finale AU GARAGE AUDI VOLKSWAGEN 64800 COARRAZE .....

Publication des résultats du rallye le SAMEDI 12 SEPTEMBRE A PARTIR DE 19H30 OU 30 MINUTES  
APRES L'ARRIVEE DU DERNIER CONCURANT .....

Remise des prix le SAMEDI 12 SEPTEMBRE A 20H A LA SALLE PETIT BOY OU 1 H APRES  
L'AFFICHAGE DU CLASSEMENT DEFINITIF OFFICIEL .

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CLUB BASCO BEARNAIS organise le 1<sup>er</sup> RALLYE DU BEARN VHC en  
qualité d'organisateur Administratif, une compétition automobile ( régionale) de Véhicules Historiques de  
Compétition.

Le présent règlement a été enregistrée par le Comité Régional en date du (en cours) sous le numéro (en  
cours) et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro (en cours) en date du (en cours)

#### Comité d'Organisation

Président : NICOLAS SIMIAN .....

Membres : NICOLAU CEDRIC (VICE PRESIDENT), MAROTTE ANTHONY ET JACOB LIONEL  
(SECRETAIRES), URBAN PHILIPPE (TRESORIER), SIMIAN YANNICK (TRESORIER ADJOINT) .....

Secrétariat du Rallye, Adresse : ECURIE PYRENEES AUTO SPORT, 85 BVD CHARLES DE GAULLE,

64140 LONS.....  
Téléphone : 06 82 7570 55 ET 06 89 42 40 35.....  
Permanence du Rallye : MAIRIE DE NAY DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE DE 17H A LA FIN DE  
L'EPREUVE.....

### **Organisateur technique**

Nom : ECURIE PYRENEES AUTO SPORT.....  
Adresse : ..... 85 BVD CHARLES DE GAULLE, 64 140 LONS

#### **1.1P. OFFICIELS**

##### **IDEM MODERNE SAUF DIRECTEUR DE COURSE ET DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT**

Commissaires Sportifs : MARIELLE VAILLES 10618-1003 Lauren MARCHAND 168394-1003 CHRISTINE  
DABADIE 7679-1003.....

Directeur de Course : RENE JEAN HULOT 7288-1003.....

Directeur de Course Adjoint : CHRISTIAN GROLLEAU 8049-1003.....

Médecin Chef : .....  
Commissaires Techniques : GERARD DABADIE 10602-1003 responsable.....

Chargé des relations avec les concurrents (CS) : PATRICK VALLIBOUZE 10602-1003.....

Chargé des relations avec la presse : ecurie p.....

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le championnat du Comité d'Aquitaine 2015

Le challenge des commissaires du comité aquitaine 2015

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

vérifications administratives auront lieu le : VENDREDI 11 SEPTEMBRE DE 17H A 20H30 ET LE SAMEDI  
12 SEPTEMBRE 7H A 9H45 AU STADE DE NAY.....

Les vérifications techniques auront lieu le VENDREDI 11 DE 18H A 20H30 ET LE SAMEDI 12 DE 7H15 A  
9H45 AU STADE DE NAY.....

Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE AUDI VOLKSWAGEN.....

Adresse : 64 800 COARRAZE.....

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN (sauf groupe rallye classic compétition) de  
la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 1<sup>ER</sup> RALLYE DU BEARN VHC doit adresser au  
secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,  
avant le 31 AOUT 2015 A L'ECURIE PYRENEES AUTO SPORT 85 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
64140 LONS

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420€ (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

**4.1 P** Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

**4.6.1.P** Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-

312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du

28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques

d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à

l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de

la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155

mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 =

520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du

pare-brise (voir article 4.1.1.)

• Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position

d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté

ou

utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (*à l'emplacement initialement prévu sur*

*le modèle de série pour la plaque d'immatriculation*) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

*L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.*

• Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des

Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine,

est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (*à l'emplacement initialement prévu sur*

*le modèle de série pour la plaque d'immatriculation*) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

*L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.*

*4.6.2. Un logo noir sur fond blanc, SECURITE de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000, 00 et 0.*

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront donc en premier.

Le Rallye DU BEARN représente un parcours de 75.9 km.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.6 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : VENDREDI 11 SEPTEMBRE DE 8H A 18H ET LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE DE 7H A 9H45.....

Le road book sera disponible a partir du VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015 A 7H30 AU CAFE DES HALLES A NAY.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

UNE RECOMPENSE SERA REMISE A CHAQUE EQUIPAGE.

# 18 eme RALLYE DU BEARN 12 SEPTEMBRE 2015

CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS IMPARTI	VOITURES										
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL		TRI	AUTO	INFO	000	00	0A	1er VHC	15eme VHC	0B	1	
<b>1ER SECTION NAY/NAY</b>																
CH 0A	SORTIE PARC FERME DEPART NAY ENTREE PARC ASSISTANCE				00:00	H-60	H-45	H-40	H-30	H-20	H-10	H	H-10	H-5	H	
						10:15	10:30	10:35	10:45	10:55	11:05	11:15	11:30	11:35	11:40	
						10:15	10:30	10:35	10:45	10:55	11:05	11:15	11:30	11:35	11:40	
	PARC ASSISTANCE				00:15											
CH 0B	SORTIE PARC ASSISTANCE					10:30	10:45	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:45	11:50	11:55	
CH 01	AVANT ES 1 BOIS DE BIE	4,000	4,000	4,000	00:12	10:42	10:57	11:02	11:12	11:22	11:32	11:42	11:57	12:02	12:07	
	NEUTRALISATION				00:03											
ES 1	DEPART ES 1 BOIS DE BIE	0,200				10:45	11:00	11:05	11:15	11:25	11:35	11:45	12:00	12:05	12:10	
	ARRIVEE ES 1 BOIS DE BIE	8,000														
	POINT STOP	0,300														
CH 02	AVANT ES 2 LABASSERRES	4,000	12,500	16,500	00:20	11:05	11:20	11:25	11:35	11:45	11:55	12:05	12:20	12:25	12:30	
	NEUTRALISATION				00:03											
ES 2	DEPART ES 2 LABASSERRES	0,200				11:08	11:23	11:28	11:38	11:48	11:58	12:08	12:23	12:28	12:33	
	ARRIVEE ES 2 LABASSERRES	5,200														
	POINT STOP	0,200														
CH 2A	ENTREE PARC REGROUPEMENT	0,200	8,800	25,300	00:20	11:28	11:43	11:48	11:58	12:08	12:18	12:28	12:43	12:48	12:53	
	PARC REGROUPEMENT DE FIN DE SECTION - RECLASSEMENT				01:30											
<b>2EME SECTION NAY/NAY</b>																
CH 2B	SORTIE PARC REGROUPEMENT ENTREE PARC ASSISTANCE	0,000	0,000	25,300	00:00	12:58	13:13	13:18	13:28	13:38	13:48	13:58	14:13	14:18	14:23	
						12:58	13:13	13:18	13:28	13:38	13:48	13:58	14:13	14:18	14:23	
	PARC ASSISTANCE				00:25											
CH 2C	SORTIE PARC ASSISTANCE					13:23	13:38	13:43	13:53	14:03	14:13	14:23	14:38	14:43	14:48	
CH 03	AVANT ES 3 BOIS DE BIE	4,000	4,000	29,300	00:12	13:35	13:50	13:55	14:05	14:15	14:25	14:35	14:50	14:55	15:00	
	NEUTRALISATION				00:03											
ES 3	DEPART ES 3 BOIS DE BIE	0,200				13:38	13:53	13:58	14:08	14:18	14:28	14:38	14:53	14:58	15:03	
	ARRIVEE ES 3 BOIS DE BIE	8,000														
	POINT STOP	0,300														
CH 04	AVANT ES 4 LABASSARRES	4,000	12,500	41,800	00:20	13:58	14:13	14:18	14:28	14:38	14:48	14:58	15:13	15:18	15:23	
	NEUTRALISATION				00:03											
ES 4	DEPART ES 4 LABASSERRES	0,200				14:01	14:16	14:21	14:31	14:41	14:51	15:01	15:16	15:21	15:26	
	ARRIVEE ES 4 LABASSERRES	5,200														
	POINT STOP	0,200														
CH 3A	ENTREE PARC REGROUPEMENT	0,200	8,800	50,600	00:20	14:21	14:36	14:41	14:51	15:01	15:11	15:21	15:36	15:41	15:46	
	PARC REGROUPEMENT				00:30											
<b>3EME SECTION NAY/NAY</b>																
CH 4B	SORTIE PARC REGROUPEMENT ENTREE PARC ASSISTANCE	0,000	0,000	50,600	00:00	14:51	15:06	15:11	15:21	15:31	15:41	15:51	16:06	16:11	16:16	
						14:51	15:06	15:11	15:21	15:31	15:41	15:51	16:06	16:11	16:16	
	PARC ASSISTANCE				01:00											
CH 4C	SORTIE PARC ASSISTANCE					15:51	16:06	16:11	16:21	16:31	16:41	16:51	17:06	17:11	17:16	
CH 05	AVANT ES 5 BOIS DE BIE	4,000	4,000	54,600	00:12	16:03	16:18	16:23	16:33	16:43	16:53	17:03	17:18	17:23	17:28	
	NEUTRALISATION				00:03											
ES 5	DEPART ES 5 BOIS DE BIE	0,200				16:06	16:21	16:26	16:36	16:46	16:56	17:06	17:21	17:26	17:31	
	ARRIVEE ES 5 BOIS DE BIE	8,000														
	POINT STOP	0,300														
CH 06	AVANT ES 6 LABASSERRES	4,000	12,500	67,100	00:20	16:26	16:41	16:46	16:56	17:06	17:16	17:26	17:41	17:46	17:51	
	NEUTRALISATION				00:03											
ES 6	DEPART ES 6 LABASSERRES	0,200				16:29	16:44	16:49	16:59	17:09	17:19	17:29	17:44	17:49	17:54	
	ARRIVEE ES 6 LABASSERRES	5,200														
	POINT STOP	0,200														
CH 6A	ENTREE PARC FINALE ARRIVEE	0,200	8,800	75,900	00:20	16:49	17:04	17:09	17:19	17:29	17:39	17:49	18:04	18:09	18:14	
<b>TOTAL CHRONO : 39,6 km / LIAISON : 36,3 km</b>																